

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Mardi 27 Novembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 Novembre, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, MM. CASASOPRANA, GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

M. PARODIN, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, Mme SUSINI Claire, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RISTERUCCI	à	M. Le MAIRE
Mme PIMENOFF	à	Mme POLI
Mme PERES	à	Mme LUCIANI
M. TOMI	à	Mme SUSINI-BIAGGI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
Mme SAMPIERI	à	M. CASASOPRANA

Etaient absents :

Mme MOUSNY-PANTALACCI, Adjointe au Maire, Mme DEBROAS, MM. AMIDEI, BERNARDI, Mme PASTINI, MM. D'ORAZIO, RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mardi 27 Novembre 2012

Délibération N°2012 / 277

Attribution d'une subvention complémentaire au CCAS pour l'achat de deux véhicules réfrigérés.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Le CCAS assure le portage de repas à domicile des personnes âgées dépendantes sur la ville d'Ajaccio. Quatre véhicules permettent la livraison hebdomadaire de 130 repas. Suite à deux accidents survenus en 2012, deux véhicules ont été détruits ce qui a obligé le CCAS à réduire le nombre de tournées pénalisant ainsi des personnes dont le besoin est urgent. Le CCAS sollicite la Ville d'Ajaccio pour une subvention complémentaire de 38 000 € afin d'acquérir deux véhicules réfrigérés permettant d'assurer le portage de repas.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'accorder une subvention complémentaire de 38 000 euros au CCAS pour l'année 2012 et destinée à l'acquisition de deux véhicules réfrigérés permettant d'assurer le portage de repas.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de M. Mimi VITALI Conseiller Délégué,
et après en avoir délibéré,

Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,
Vu la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu le Code des collectivités territoriales ;
Vu le budget primitif de l'exercice 2012;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 novembre 2012.

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

D'accorder une subvention complémentaire de 38 000 euros au CCAS pour l'année 2012.

DIT

Que les crédits sont inscrits au compte 65 du budget supplémentaire de l'exercice 2012.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20121127-2012_277-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2012

POUR EXTRAIT CONFORME



Dr Simon RENUCCI